

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
14 MARS 2013

Dossier complet le
14 MARS 2013

N° d'enregistrement
F056-13-P0082

1. Intitulé du projet

Route départementale n°743 - Création de voies de raccordement d'accès
au centre-bourg d'Echiré

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil général des Deux-Sèvres

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Thierry CHOUETTE, Directeur Ecogestion des Routes

RCS / SIRET

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° b) RD < 1000 V/S	6° d) 4 voies de raccordement d'une longueur totale de 1 950 m
6° d)	6° e) giratoire d'un rayon de 20 m
6° e)	(surface aménagée 6 000 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet d'infrastructure routière:

S'appuyant sur la présence de l'ouvrage existant de franchissement de la Rd 107 au dessus de la RD 743, le projet consiste à aménager des bretelles de raccordement entre la Rd 743 et la Rd 107 et ainsi créer un point d'échange dénivelé.

4.2 Objectifs du projet

Situé au nord ouest de Niort, la commune est desservie par la Rd n°743 par 2 points d'échange :

- * Accès au sud par la zone d'activités Echiré - Le Luc, situé à environ 3 km du centre-bourg;
- * Accès au nord, par un échangeur complet au lieu-dit Androlet, situé à environ 1 km du centre-bourg.

Le nouvel aménagement a pour objectif d'assurer une meilleure accessibilité au centre-bourg et aux services. Au regard du trafic existant, celui-ci permettra de détourner le trafic local de la zone d'activités du Luc et éviter ainsi les conflits d'usage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La solution retenue consiste à s'appuyer sur l'ouvrage de franchissement de la RD 107 sur la RD 743 pour créer le nouveau point d'échange.

L'opération comprendra deux phases de réalisation :

- une première phase comprenant la réalisation des branches de raccordements Est à la RD 743 et de la voie de jonction à la RD 107 (coté Echiré - raccordement sur le giratoire existant)
- une seconde phase comprenant la réalisation des voies de raccordement Ouest à la RD 743, du giratoire commun à la RD 107 (coté Bois Berthier - création d'un giratoire d'échange)

L'objectif de mise en service est le suivant :

- 1ère phase : 2014
- 2ème phase : 2016 (en fonction des capacités financières des financeurs)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic attendu sur cet échangeur est de l'ordre de 1 000 véhicules/jour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Études d'impact, Déclaration d'utilité publique, autorisation au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale	environ 30 000 m ²
Longueur des voies:	760 mètres
Voie de sortie Niort vers Echiré	410 mètres
Voie d'entrée Echiré vers Parthenay	320 mètres
Voie de sortie Parthenay vers Echiré	460 mètres
Voie d'entrée Echiré vers Niort	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0 ° 25 ' 42,5" O Lat. 46 ° 23 ' 04,4" N
0 ° 25 ' 27,4" O 46 ° 23 ' 27,5" N

Point d'arrivée : Long. 0 ° 25 ' 24,8" O Lat. 46 ° 23 ' 21,6" N
0 ° 25 ' 38,7" O 46 ° 23 ' 14,3" N

Communes traversées :

ECHIRE (79 410)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terre agricole cultivée

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS en vigueur depuis le 22/02/2001 (dernière modification le 26/06/2009)
Réflexion sur un PLU depuis décembre 2009 (projet validé déc. 2012)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans le périmètre de protection rapproché, mais il jouxte celui du captage de la Couture (Cf. carte jointe)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Echiré n'est pas couvert par le site Natura 2000. Cependant, certaines espèces protégées au titre de NATURA 2000 sont régulièrement observées (données issues de l'évaluation environnementale du PLU). (Cf. carte jointe)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le château de Coudray-Salbart - classé MH - distance de 2 200 m Le château de La Taillée - inscrit MH - distance de 1 500 m Le château de Mursay - classé MH - distance de 3 500 m (Cf. carte jointe)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est indirectement concerné par des émissions de nuisances sonores dans la mesure où il est raccordé à la Rd 743, qui est classée en catégorie 3.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Les eaux de ruissellement de voirie des bretelles créées seront envoyées dans les réseaux d'assainissement EP de la Rd 743 et de la Rd 107.</p> <p>Le réseau d'assainissement des voies créées sera étanché afin de tenir compte de la proximité du périmètre rapproché du captage de la Couture.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pour l'heure, le projet doit assurer une meilleure desserte du bourg d'Echiré. Avec la création de ce nouveau point d'échange, des projets d'urbanisation pourraient voir le jour dans son environnement immédiat. A cette date, ces projets ne sont pas arrêtés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un secteur aux enjeux environnementaux modérés hormis la proximité du périmètre rapproché du captage de la Couture (pris en compte par un étanchement du réseau d'assainissement des eaux pluviales des voies créées).

Le dossier de police de l'eau, qui devra être réalisé pour cette opération, précisera les dispositions spécifiques prises en compte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Planches de l'état des lieux environnemental du SCOT de la Communauté d'Agglomération d Niort Planches du Plan local d'Urbanisme de la commune d'Echiré

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NIORT

le,

Signature

P/le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Ecogestion des Routes

Thierry CHOUETTE

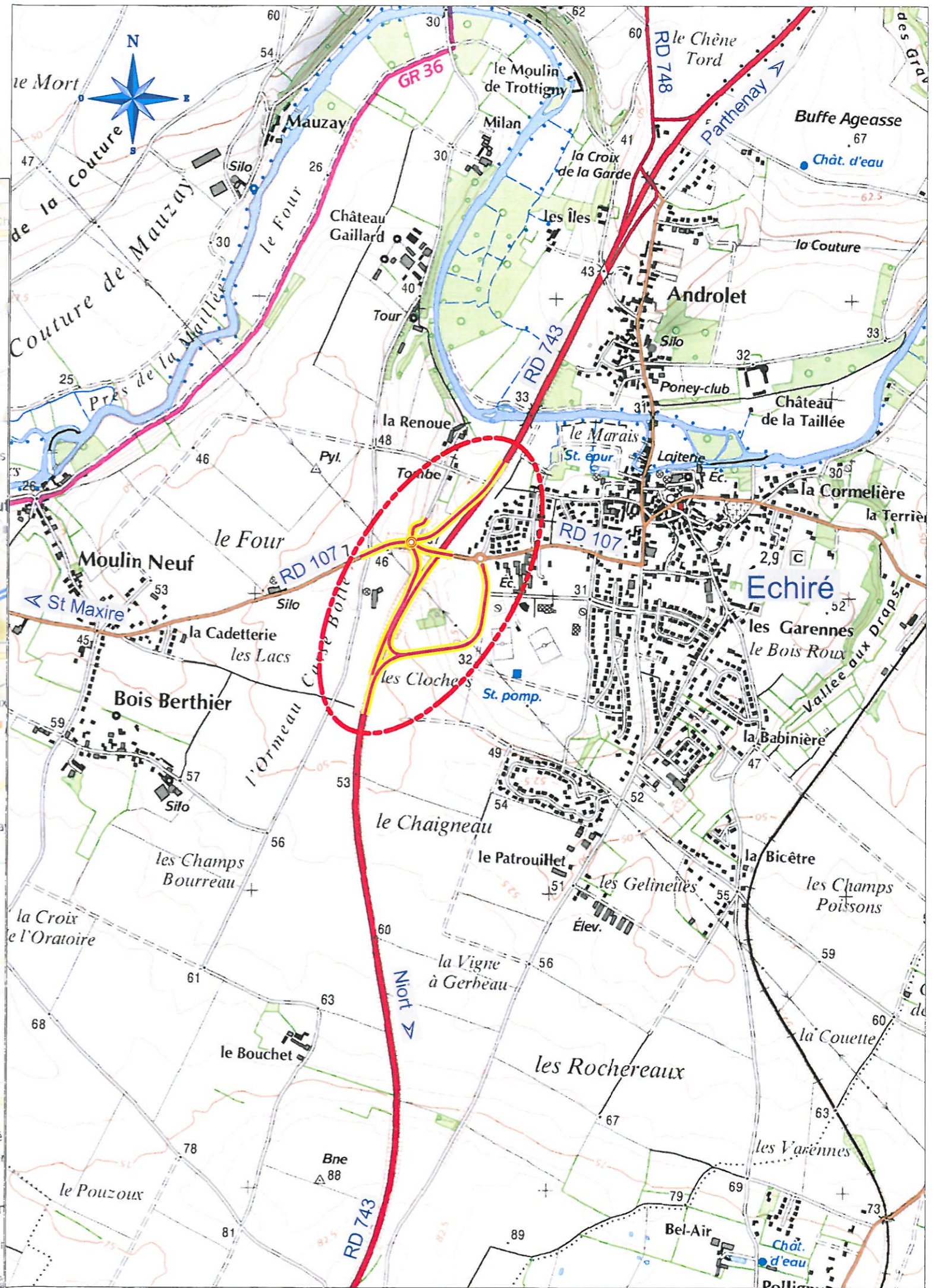
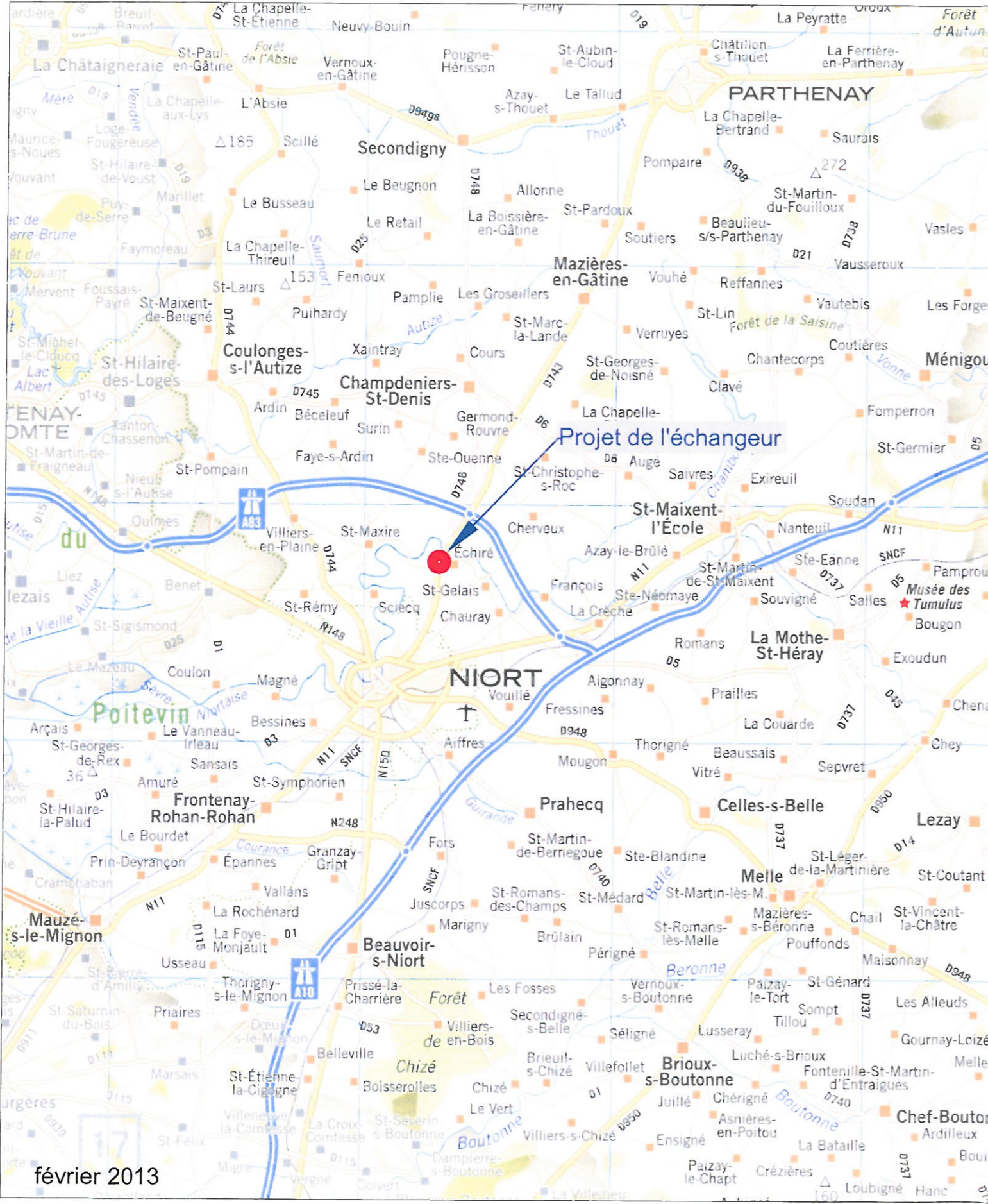



RD 743 - RD 107

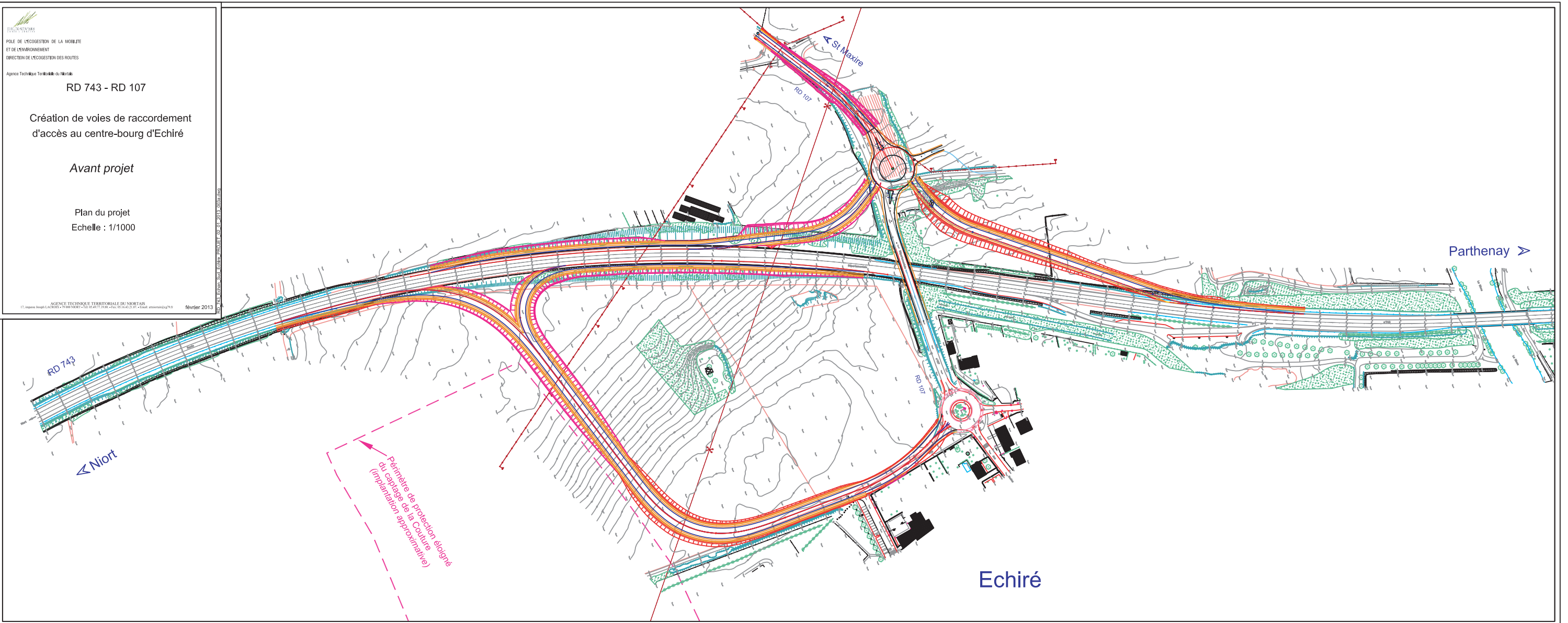
Création de voies de raccordement d'accès au centre-bourg d'Echiré

Avant projet

Plan de situation




POLE DE L'EGESTION DE LA MOBILITE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DE L'EGESTION DES ROUTES
Agence Technique Territoriale du Nord-Ouest
RD 743 - RD 107
Création de voies de raccordement
d'accès au centre-bourg d'Echiré
Avant projet
Plan du projet
Echelle : 1/1000
AGENCE TECHNIQUE TERRITORIALE DU NORD-OUEST
17, Impasse Joseph LAURENT • 79000 NIORT • Tél. 05 49 73 19 80 • Fax 05 49 44 21 01 • Email : attono@npo.fr
février 2013



RD 743 vers Parthenay



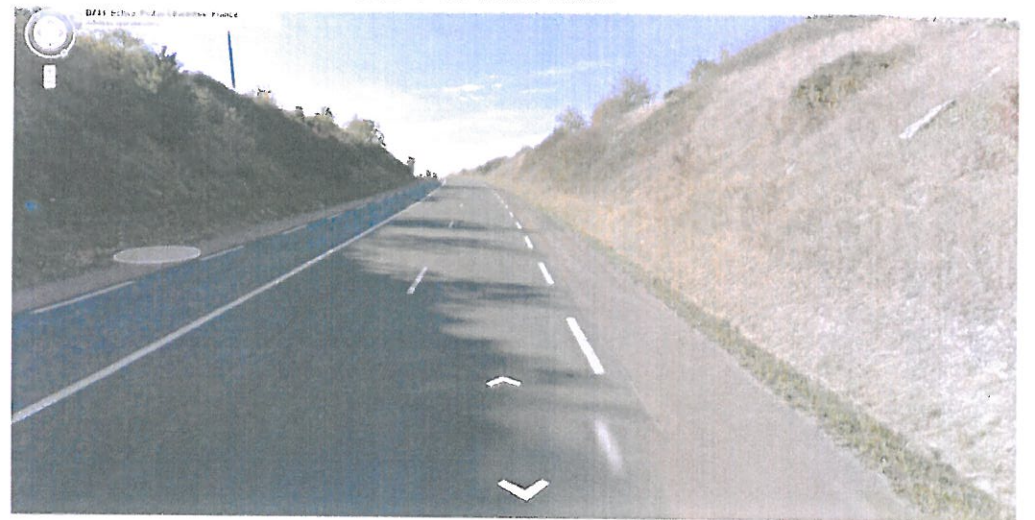
RD 743 vers Niort



RD 743 vers Parthenay



RD 743 vers Niort



RD107 vers St Maxire



RD107 vers Echiré



RD107 vers St Maxire



RD107 vers Echiré



Vue de l'O.A. RD 107 vers Niort



Vue de l'O.A. RD 107 sur la future zone



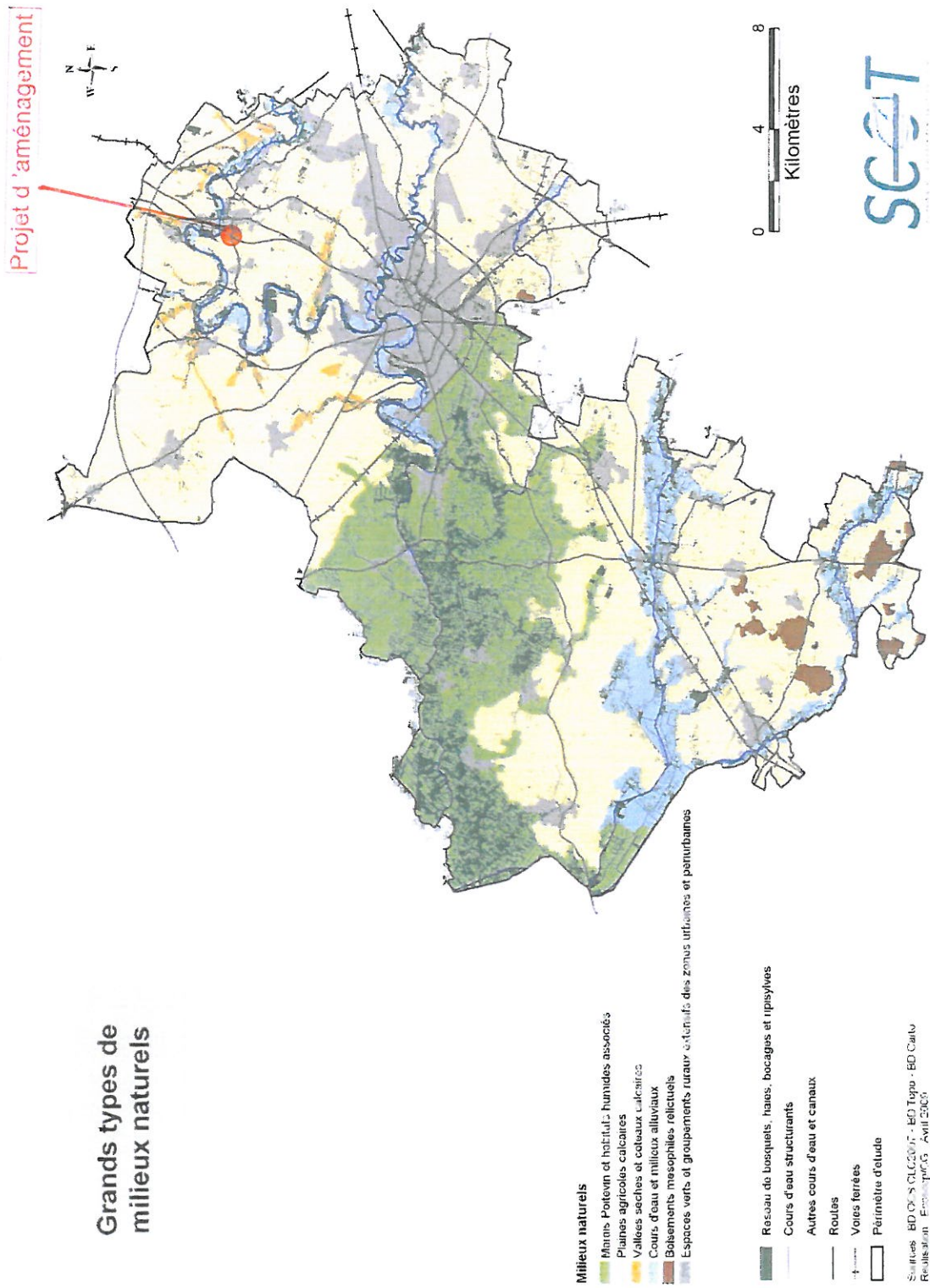
Vue de l'O.A. RD 107 vers Parthenay



Vue du giratoire RD 107 sur la future zone



Figure 9 : Les grands types de milieux naturels



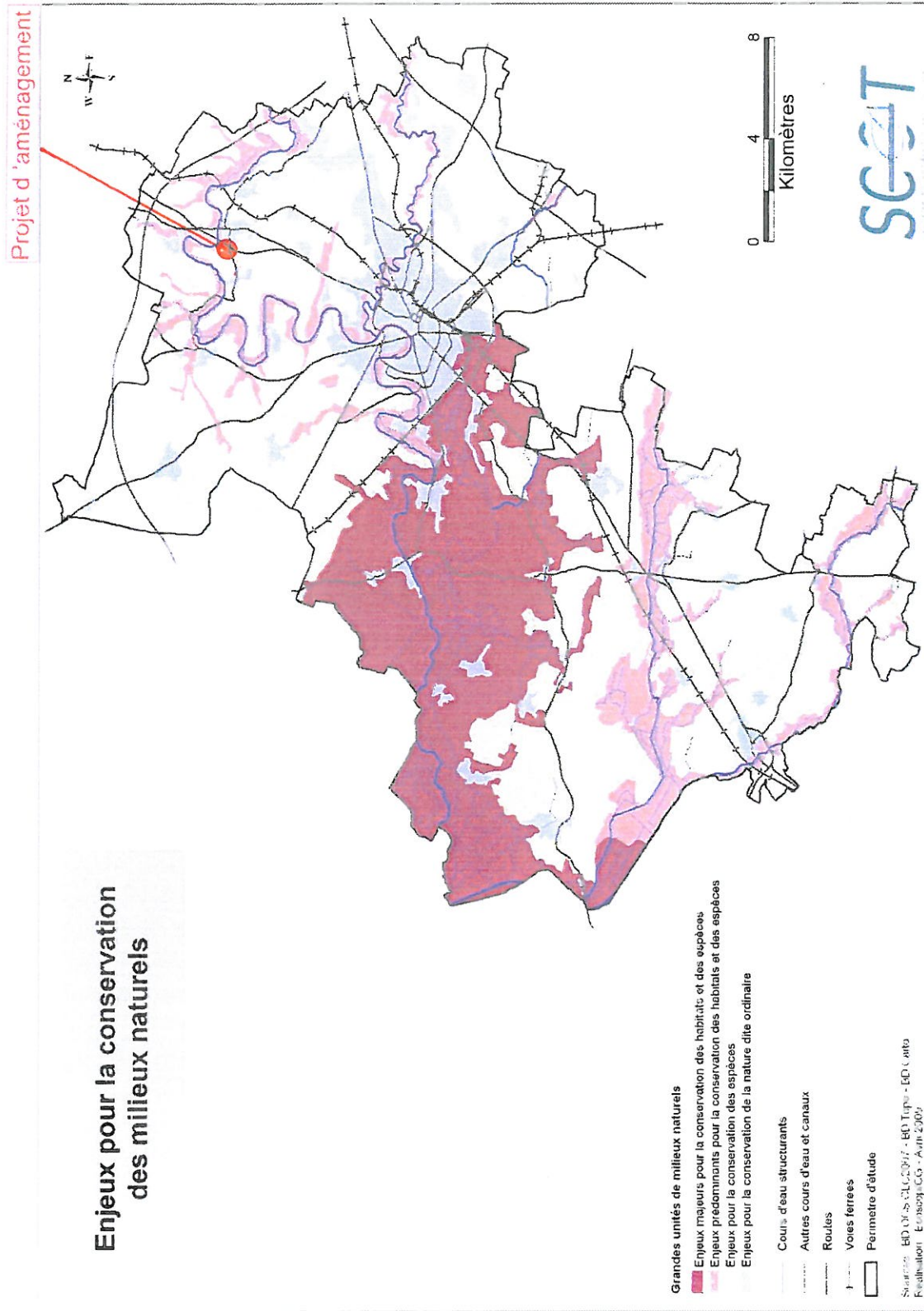
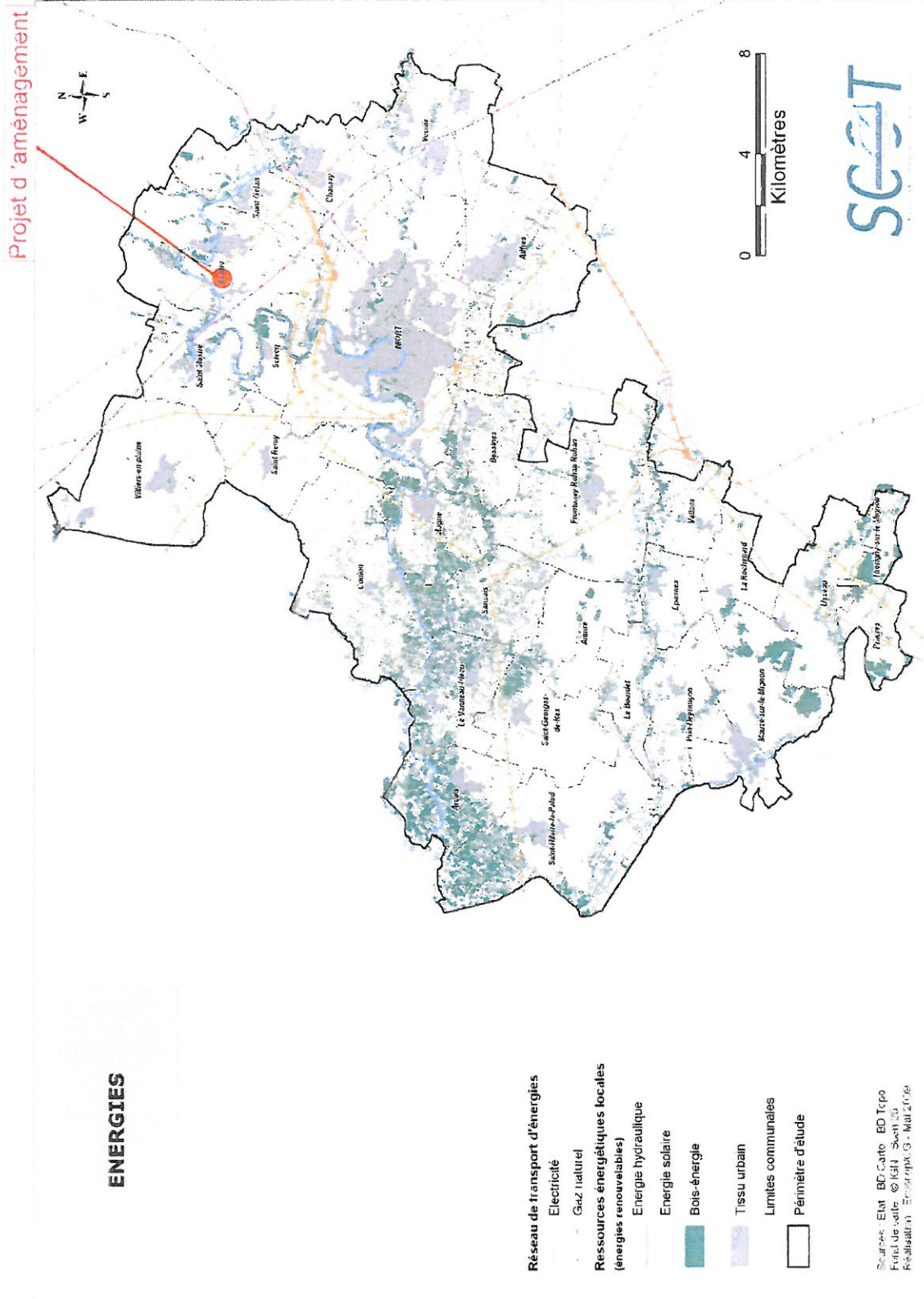
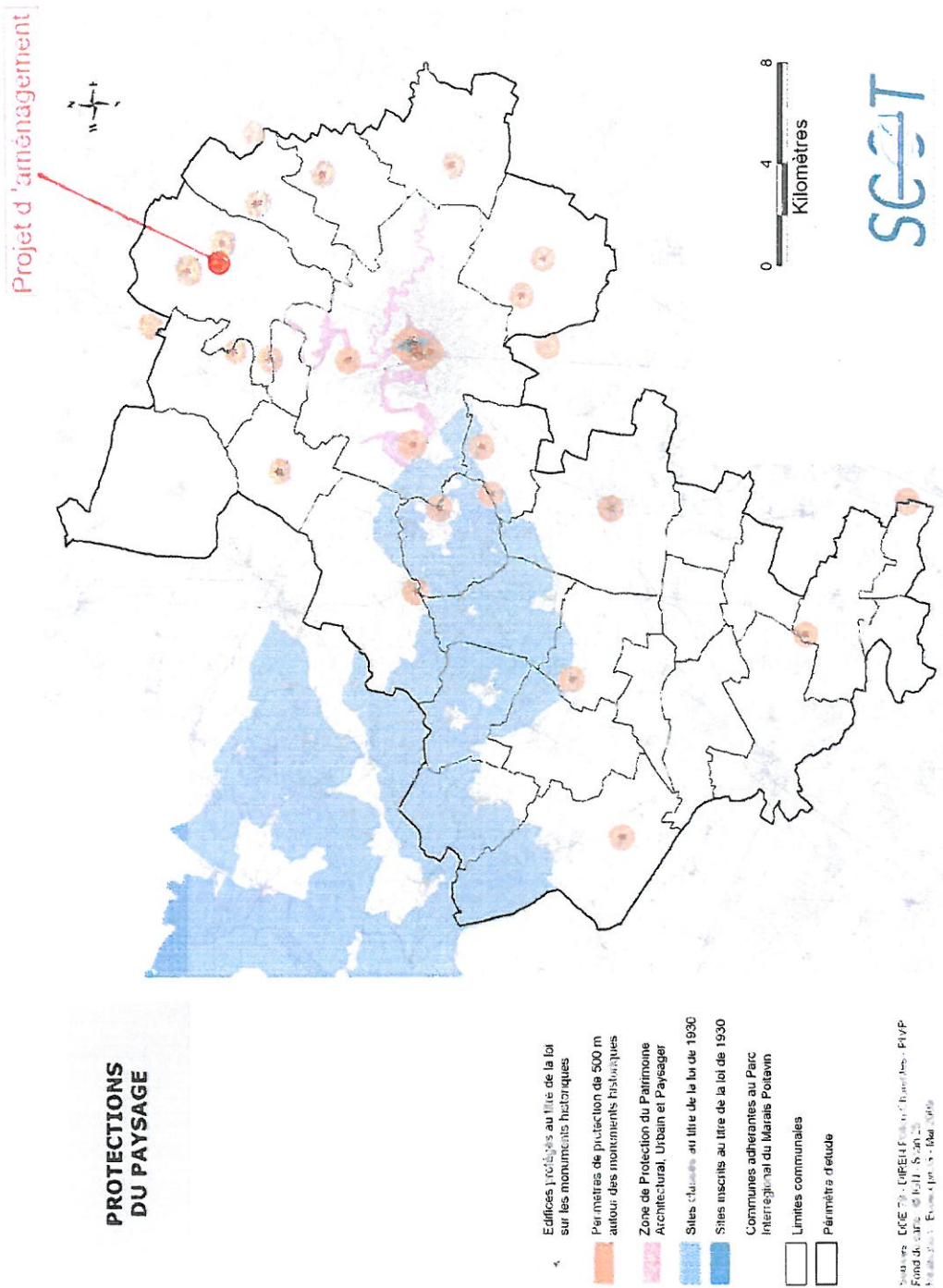


Tableau 4 : Synthèse des espèces remarquables (mammifères et herpétofaune)





3.4.1 Les sites classés et sites inscrits

La protection au titre des sites a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

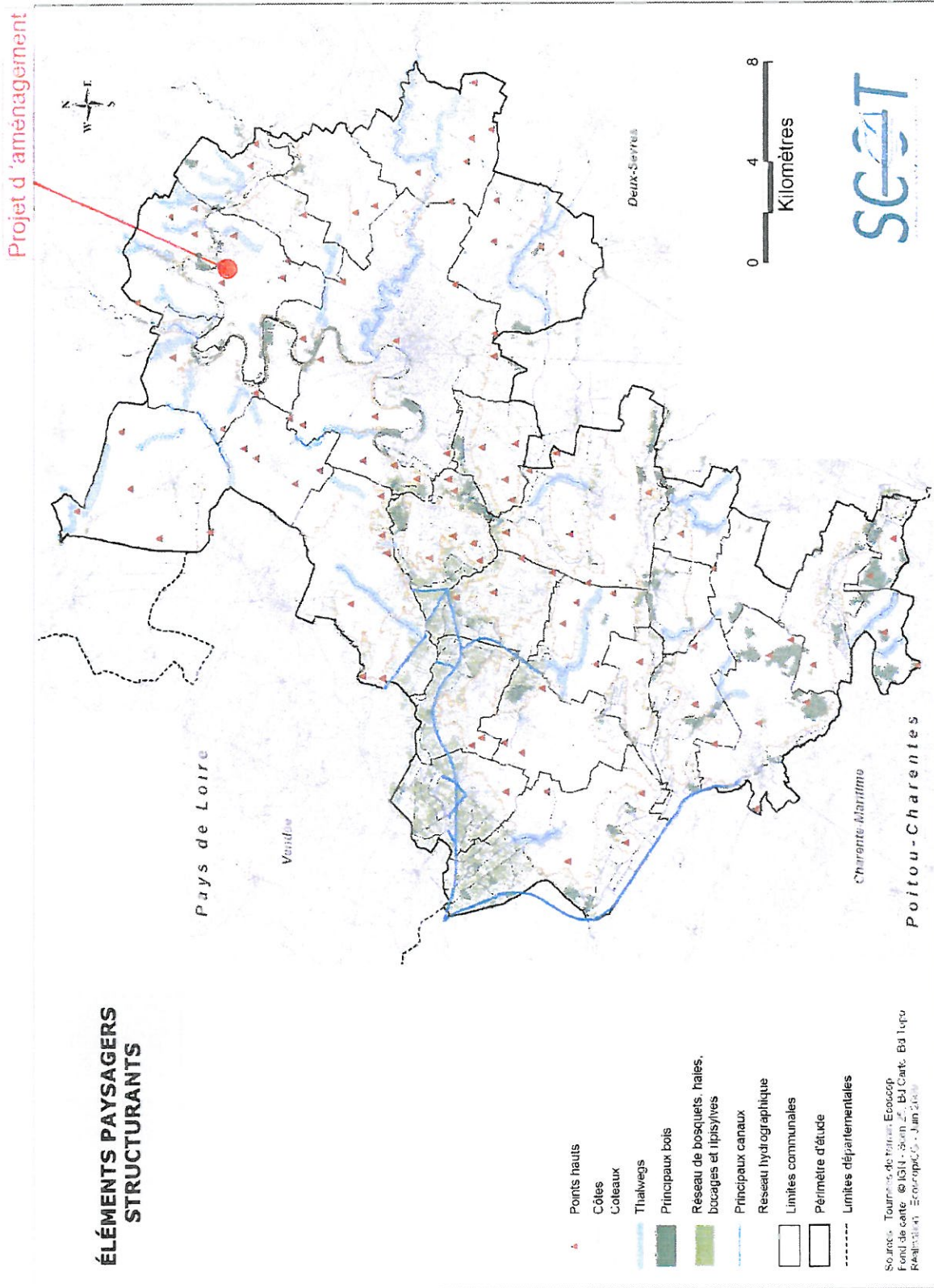


Figure 19 : Axes de déplacements biologiques et obstacles

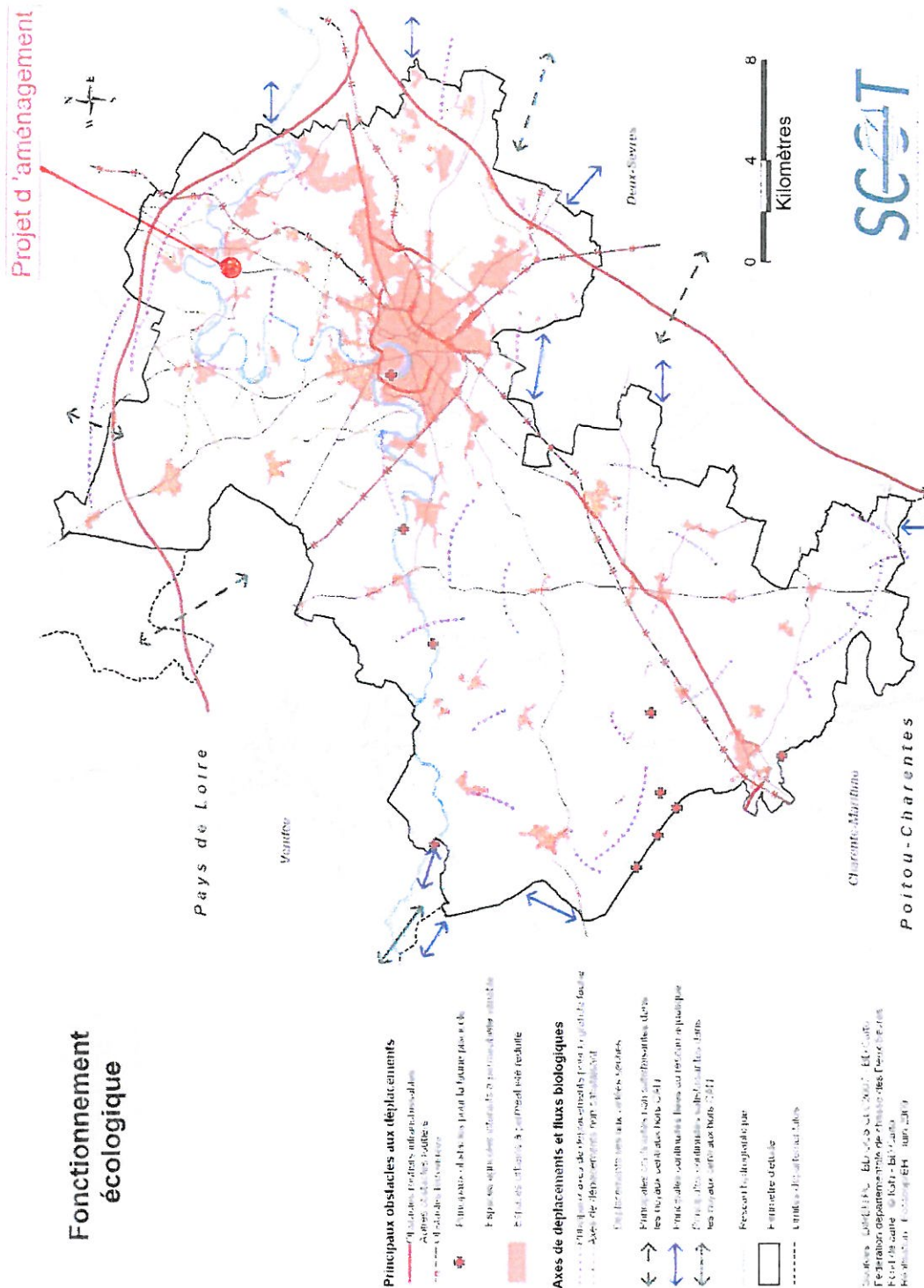


Figure 18 : Fonctionnement écologique

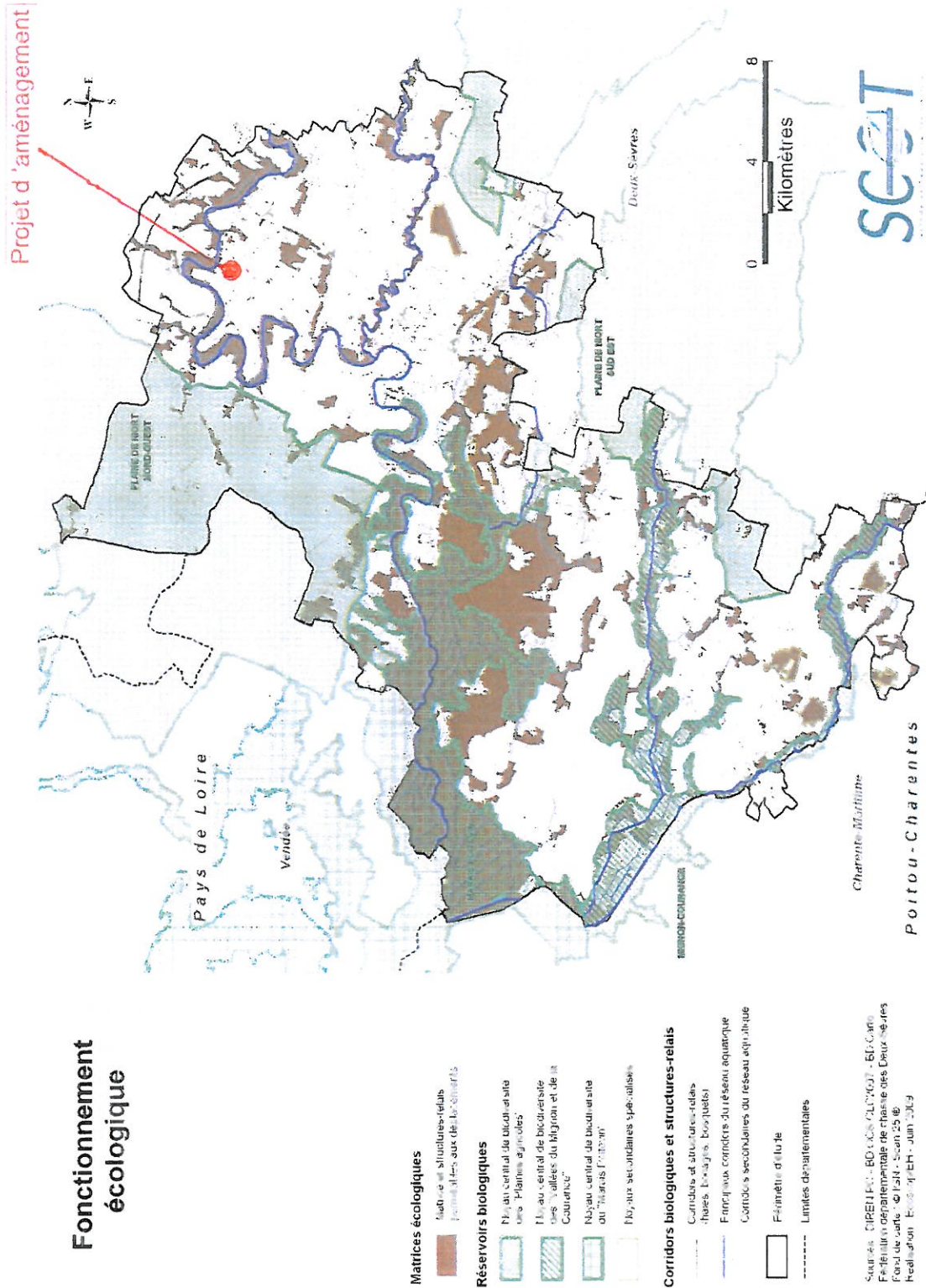


Figure 84 : Classement des routes des Deux-Sèvres au titre du bruit

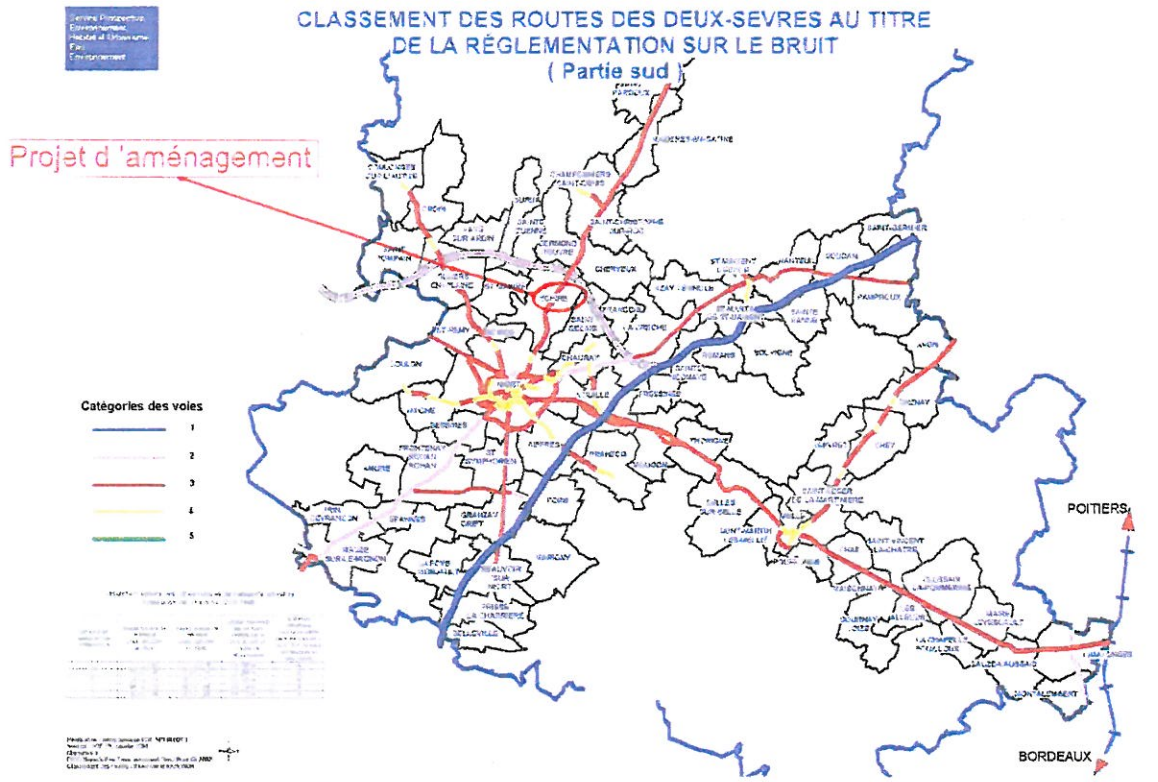


Figure 88 : Risques d'inondation

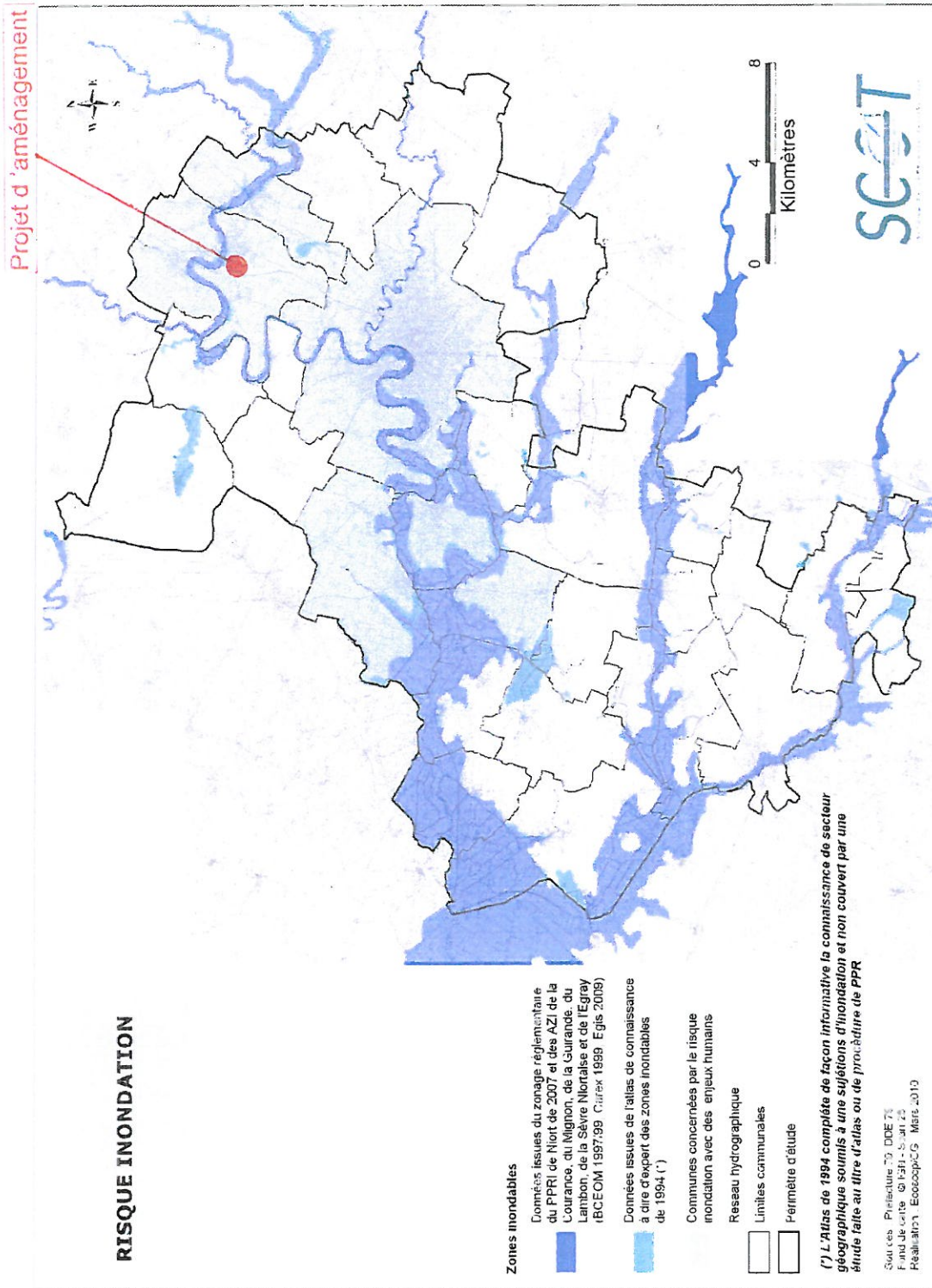
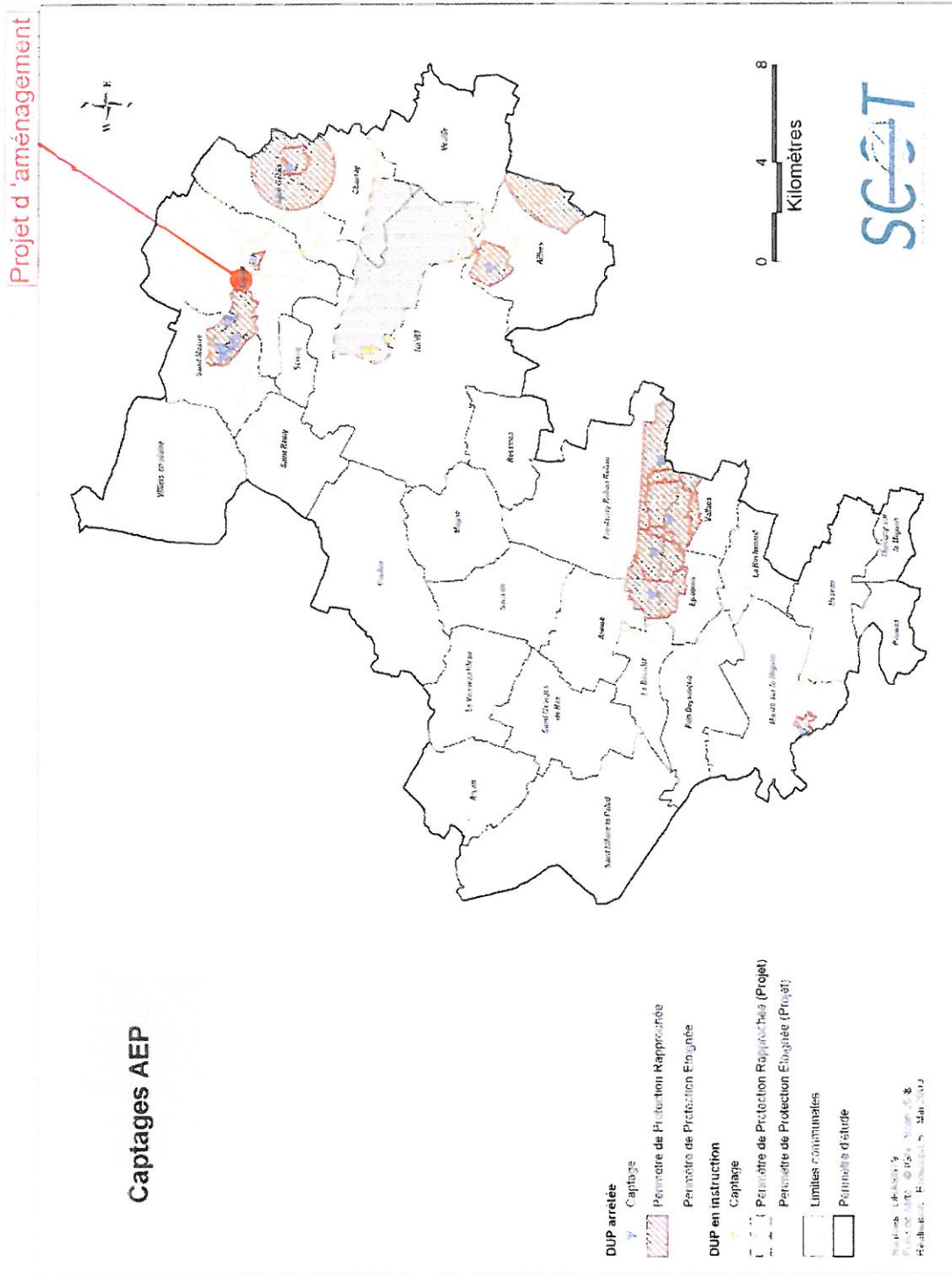


Figure 61 : Captages AEP



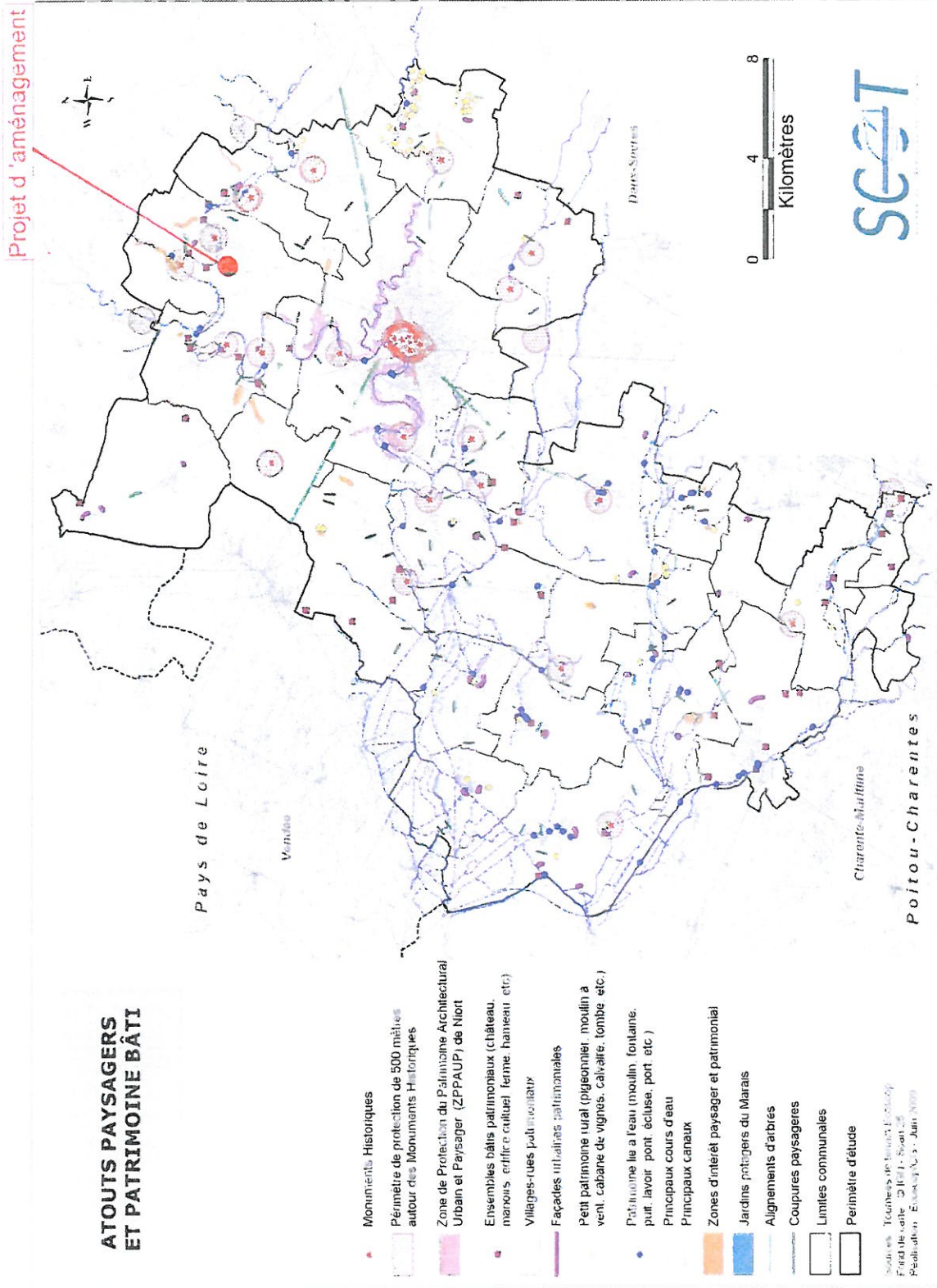
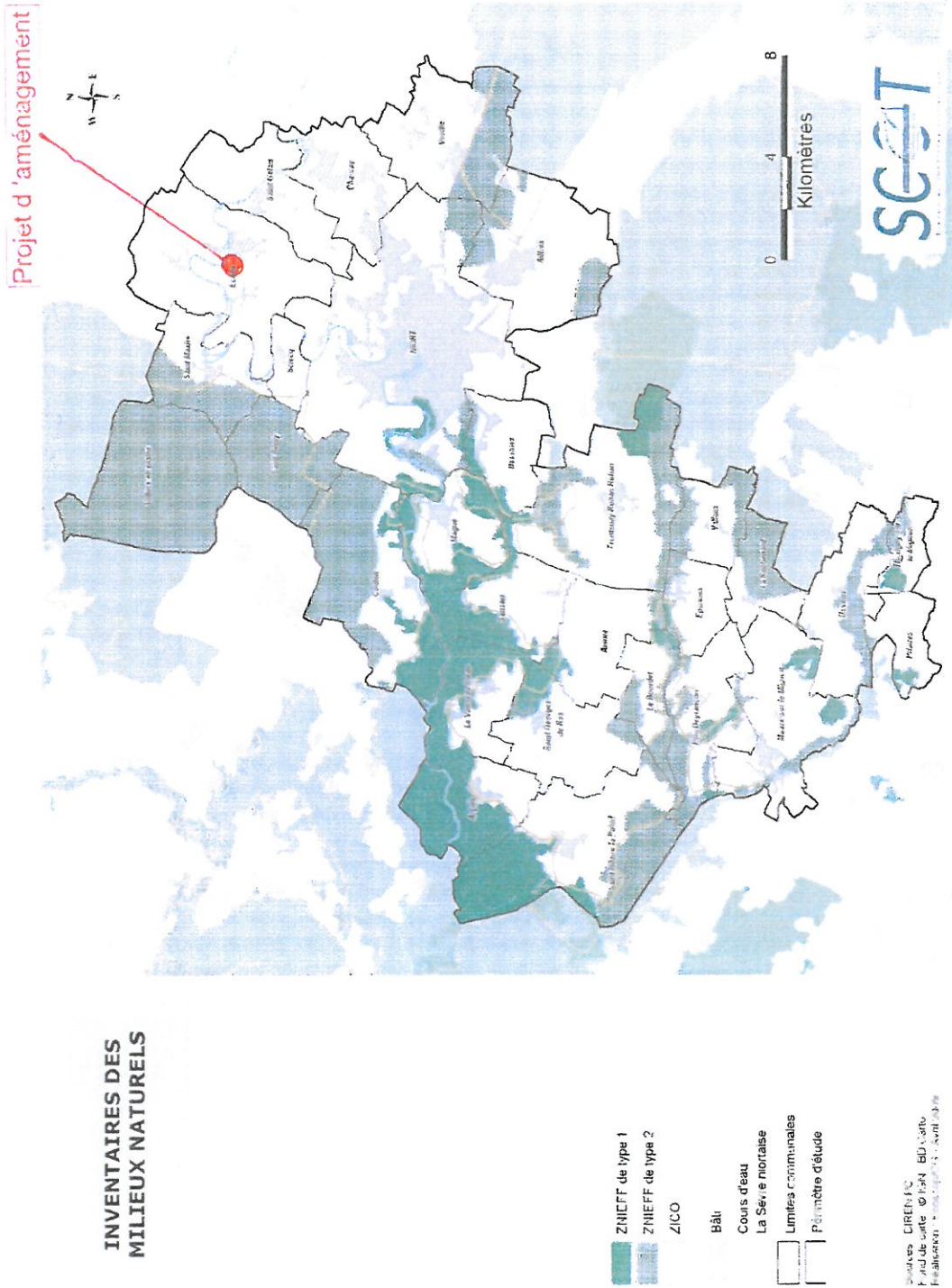


Figure 22 : Inventaire des milieux naturels



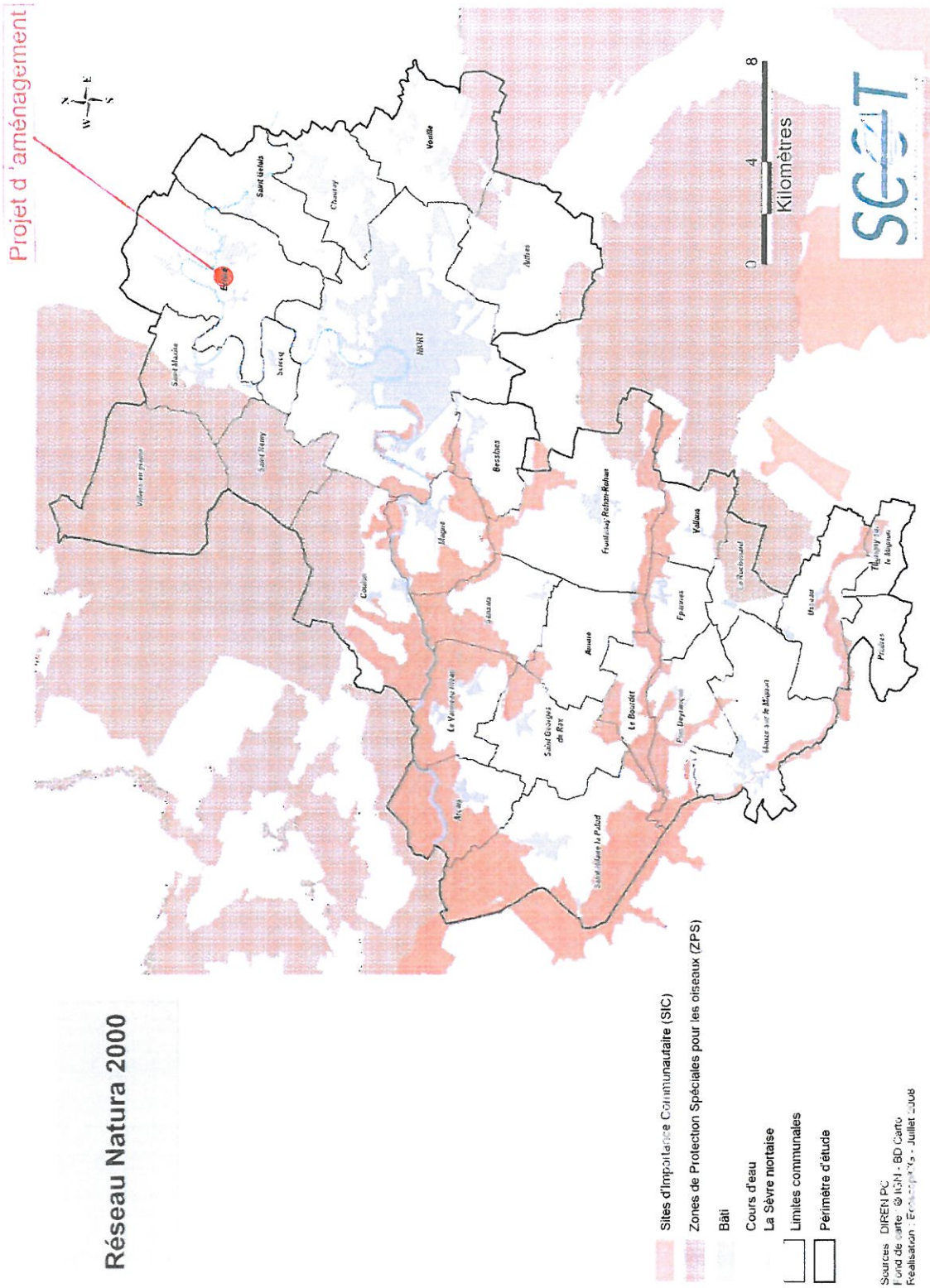
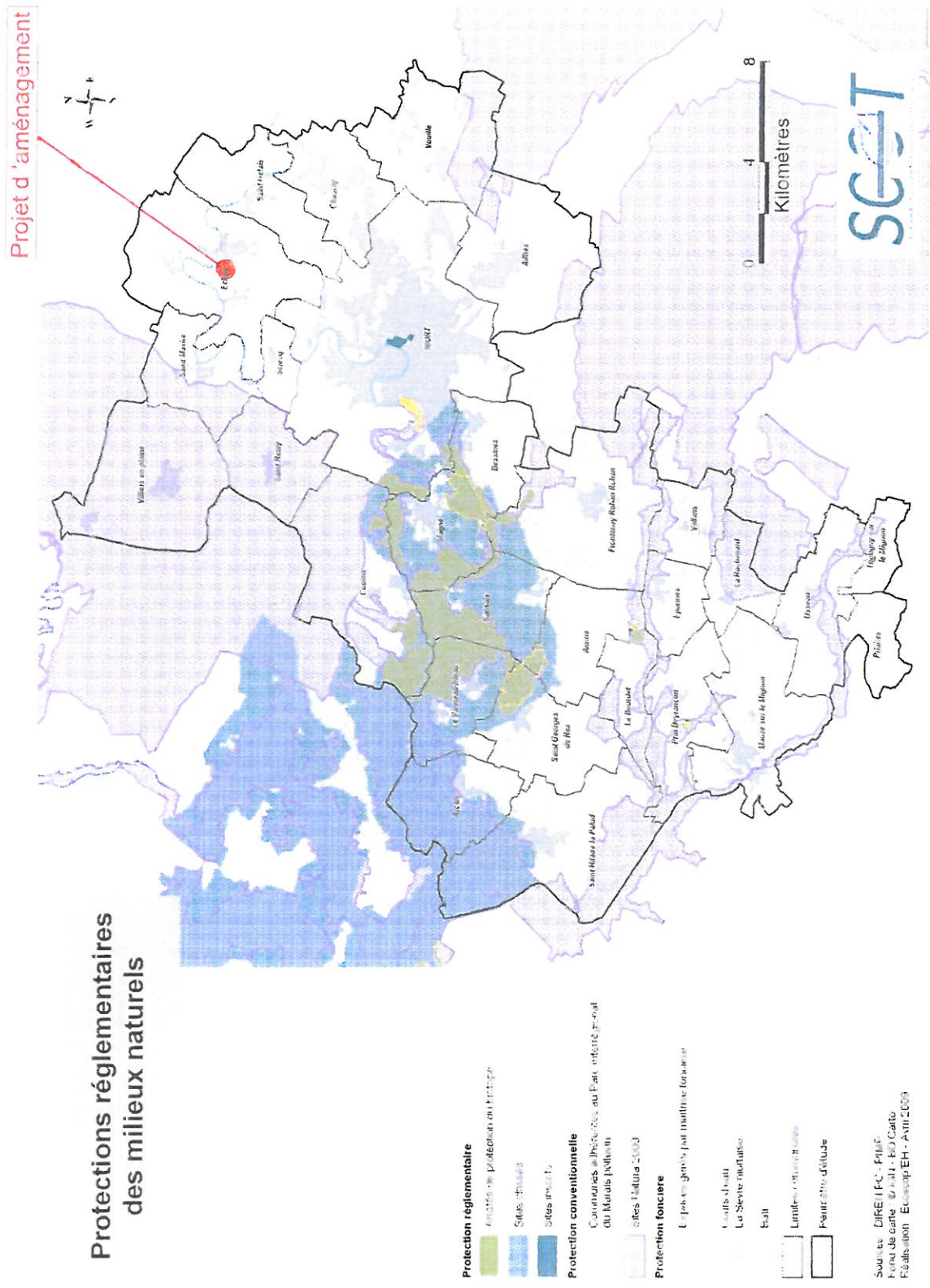
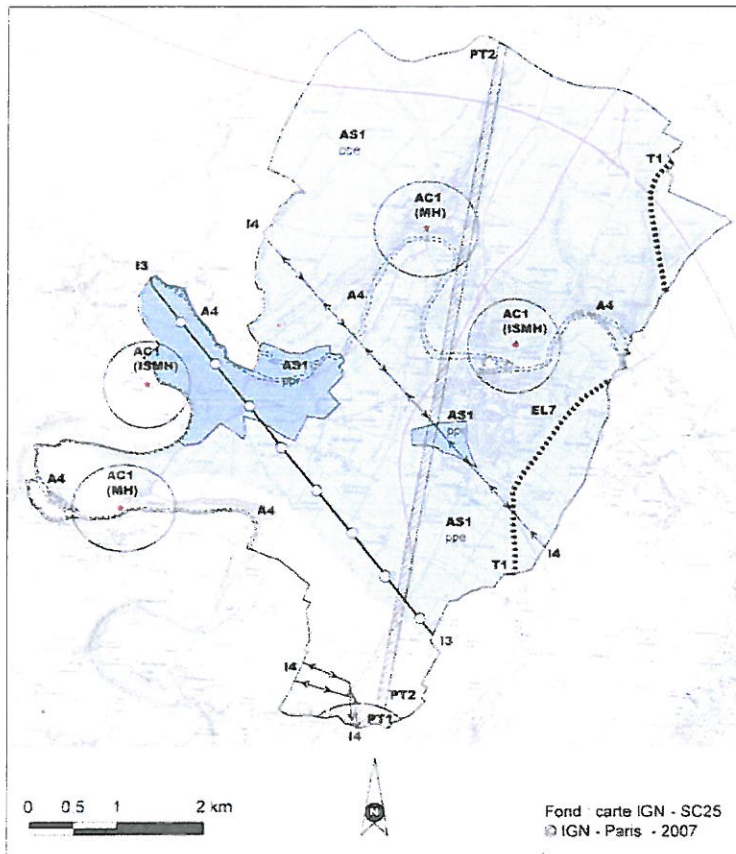


Figure 20 : Protections réglementaires des milieux naturels



2.3.3. Les servitudes d'utilité publique et autres éléments d'information

A. Les servitudes d'utilité publique



Les servitudes d'utilité publique entraînent des limitations au droit d'occuper ou d'utiliser le sol.

Police des eaux - A4

Servitude applicable aux terrains riverains de la Sèvre niortaise, cours d'eau non domanial

Monuments historiques - AC1

- .Ruines du château de Coudray-Salbart.
- .Ruines du château de Mursay.
- .Château de la Taillée.
- .Débord du château d'Oriou sur Saint-Maxire.

Conservation des eaux - AS1

- .Périmètres de Protection Immédiat et de Protection Rapproché du captage de la Couture

.Périmètres de Protection Immédiat, Rapproché et Eloigné des captages de Beaulieu, la Grande Prairie, l'Aleigne et la Vieille Foye

Canalisation de gaz - I3

Loubillé - Coulonges-sur-l'Autise (artère de Vendée).

Electricité - I4

225 kV Niort Val de Sèvres

Télécommunications - PT1

Télécommunications - PT2

- .Liaison hertzienne Saint-Gelais - Saint Martin-du-Fouilloux. Décret du 24/04/75
- .Liaison hertzienne Saint-Gelais - Champdeniers-Saint-Denis. Décret du 16/07/84

Voie ferrée - T1

Ligne de chemin de fer Niort / Parthenay